



Refus de décaler date début de CDD

Par StrF

Bonjour,

je devais commencer un CDD dans un établissement public demain jeudi 16/09. Mon fils étant malade, j'ai demandé à repousser le début de contrat au lundi 20/09.

La drh a accepté mais elle a déjà établi le contrat et souhaite donc régulariser les 2 jours "d'absence" par la prise de congés anticipée. J'aurais voulu savoir si cela est légal puisque je n'ai même pas encore signé de contrat, ce qui signifierait que je devrais antidater mon contrat le jour de mon arrivée... Pourriez-vous me dire ce qu'il en est ? En vous remerciant par avance, cordialement